

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 16 août 2021, l'ordonnance suivante:

C-4.1, o. 237, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers à un accès de la ruelle localisée à l'est de la rue Drolet, entre la rue Boucher et l'avenue Laurier;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 19 août 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx